

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 1er février 2018

n°14

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD.

POUVOIRS (10) :

C. FARINEAU mandante a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
E. AZIHARI mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire G. MAUDUIT
T. BAUDIN mandant a pour mandataire P. MIS
E. FARHAT mandante a pour mandataire AF. BOURAT
C. HUMBLLOT mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MICHAUD mandant a pour mandataire F. MERY
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (2) :

M. METAIS, A. LAURENDEAU

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Mise à disposition de services de la commune de Châtellerault au profit de Grand Châtellerault pour le pilotage de l'opération de rénovation urbaine du Lac et des Renardières

La commune de Châtellerault finalise la rénovation urbaine du quartier d'Ozon après 10 années d'opérations menées au titre d'une convention signée avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Ce projet a été piloté par la ville de Châtellerault, qui a également été maître d'ouvrage d'opérations, au même titre que les deux bailleurs sociaux.

En poursuite de cette transformation importante pour le territoire, l'agglomération et l'État ont préparé en 2014 et 2015 le contrat de ville de nouvelle génération (2015-2020).

Ce travail a abouti à l'élargissement de la géographie prioritaire des quartiers qui s'est étendue au Lac et au centre-ville (en plus d'Ozon, des Renardières et de Châteauneuf).

Ce travail a permis d'identifier comme enjeu majeur la rénovation des quartiers des Renardières et du Lac, définie dans un projet global.

Ce projet est retenu depuis 2015 comme opération de rénovation urbaine (NPNRU) d'enjeu régional.

Compétente en matière de politique de la ville, Grand Châtellerault devient pilote de cette opération, pour laquelle la ville de Châtellerault, Habitat de la Vienne et la SEM Habitat vont réaliser les investissements qui leur incombent. L'ANRU ne reconnaît aujourd'hui que l'agglomération, comme pilote, en apportant un soutien financier à cette ingénierie et à la coordination de projet.

De manière évolutive par rapport à l'ORU de la plaine d'Ozon, il s'agit non plus d'un projet

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 1er février 2018

n°14

page 2/2

d'abord affirmé de la ville de Châtellerault, mais d'un projet d'agglomération pour la transformation des quartiers prioritaires.

La signature de la convention de rénovation urbaine pour le Lac et les Renardières interviendra début 2018, suite à son approbation en comité d'engagement le 30 novembre dernier.

Les services Développement Social et Solidaire et Maîtrise d'Ouvrage Urbaine dont les missions concernent précisément la politique de la ville et la rénovation urbaine des quartiers prioritaires, sont municipaux.

Il est proposé que ces services soient mis à disposition de l'agglomération pour une partie de leurs missions : celles afférentes précisément à la conduite du projet, de façon à pouvoir bénéficier de l'aide prévue par l'ANRU sur cette ligne.

Le reste des missions assurées par les services municipaux cités restent inchangées : la conduite technique des opérations de renouvellement urbain, en tant que maître d'œuvre, et le suivi des actions de politique de la ville définies en matière d'éducation, de santé et de prévention plus globalement, pour l'autre.

* * * * *

VU l'article L 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la mise à disposition des services des EPCI et des communes membres,

CONSIDERANT que les services Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Développement Social et Solidaire de la commune de Châtellerault peuvent effectuer des missions de pilotage stratégique : coordination des maîtres d'ouvrage, suivi financier des opérations, organisation des instances de pilotage, pour le compte de Grand Châtellerault, compétente en matière de politique de la ville,

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention entre la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault et la commune de Châtellerault déterminant les modalités et le coût des interventions,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe de mise à disposition des services Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Développement Social et Solidaire de la commune de Châtellerault pour le pilotage stratégique de l'Opération de Renouvellement Urbain du Lac et des Renardières,
- de fixer le montant de la compensation pour l'année 2018 à hauteur des frais réels qui figureront sur l'attestation d'heures que la commune de Châtellerault devra présenter, sur la base du coût défini par la convention.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

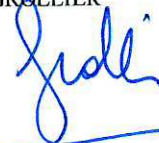
F 2 FEV 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PRÉFECTURE le: 02/02/2018